

# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 10 DECEMBRE 2013

### Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - P. Blayau - S. Bonnisseau - C. Botella - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage - P. Cauvin - J. Chambrier-Slama - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - A. Gibeault - S. Lambertucci-Mann - C. Lechartier-Atlas - A. Louppe - F. Moggio - M. Ody - M. Papageorgiou - C. Smadja - E. Sparer - J. Torrente

Excusés : A. Raix - B. Rodde (représenté)

### Invités présents :

J-L. Baldacci - T. Bokanowski - F. Brette - E. Chauvet (représente G. Pragier) - C. De Kerchove - M. Estrade - B. Le François - Martine Pichon-Damesin - D. Ribas - J. Schaeffer - A. Sitbon - E. Valentin - M. Vincent

Invité excusé : F. Coblence

Invités pour le SFP : P. Decourt (excusé) - C. Gérard

### **1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 septembre 2013**

Deux corrections sont demandées et adoptées :

Point 3/1- Nouvelle formulation : « *Ce mail la remerciait pour sa réponse à leur demande et considérait qu'une partie du CA ne souhaitait pas intervenir sur le sujet.* »

Point 3/ 6- Nouvelle formulation : « *.... 2013, ils n'entendaient pas donner d'autre suite à leur démarche.* »

***Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec les deux reformulations demandées.***

### **2/ Demandes d'agrément**

En l'absence de courrier circonstancié émettant des réserves, cinq candidats sont agréés par le CA comme membre adhérent : Karine Arakelian, Daniel Gotheil, Nicolas Kormas, Agnès Lauras-Petit et Annick Metral.

### **3/ Vie scientifique**

#### ***\* Evolution du programme scientifique***

Projet d'un nouveau colloque ouvert à tous les membres et AeF des régions et de Paris. Votes.

Invités : Martine Estrade (CST), Thierry Bokanowski (CECE), Martine Pichon-Damesin (CRR), Sabina Lambertucci-Mann (secrétaire scientifique du CA), Pierre Decourt et Christian Gérard (SFP).

Le bureau a demandé aux responsables des instances impliquées dans ce projet, le CST, la CRR, et le CECE, de nous faire part des réflexions de chacune.

\* Bernard Chervet présente le texte qu'il a rédigé et adressé aux membres du CA, et qui relate les différentes étapes de maturation qui ont été à l'origine de l'élaboration du projet de regroupement

des deux colloques, séminaire de formation permanente (SFP) et colloque interne, et de création d'un nouveau colloque.

Ce projet a été proposé par la commission paritaire en 2008 dont le rapport a été édité et distribué en novembre 2008 puis a été repris en 2011 par le CCSS, puis en 2013 par le CSCA.

Ce nouveau colloque se tiendrait le week-end de l'assemblée générale, afin de ne pas multiplier les déplacements des régionaux et de faciliter leur participation à l'AGO (cf. annexe 1).

Bernard Chervet précise que le CA a à se positionner envers ce projet, mais n'a pas à décider des modalités de son organisation qui doivent rester ouvertes et évolutives.

\* Martine Estrade, secrétaire du CST, fait un rappel historique de l'évolution du SFP, et rappelle les nombreuses consultations dont le projet d'évolution a fait l'objet dans diverses réunions du CST (cf. annexe 2).

A cette occasion, il est fait référence à l'historique rédigé par Françoise Brette en 2010, qui reprend l'histoire du SFP depuis sa création par Nacht en 1958 (cf. site de la SPP et bulletin institutionnel de l'année 2012 publié en septembre 2013).

\* Martine Pichon-Damesin, présidente de la CRR, rapporte les discussions qui se sont déroulées à diverses reprises au sein de la CRR. Lors de sa réunion du 30 novembre 2013, la grande majorité des régions a soutenu le projet de faire évoluer ces deux manifestations scientifiques de la SPP. Un groupe ne s'est pas prononcé et ne s'est pas fait représenter ; un groupe est resté indécis ; plusieurs groupes ont émis des souhaits quant aux modalités d'organisation du futur colloque : parité Paris/régions, implication de la CRR dans son organisation, importance donnée à la clinique, fonctionnement par atelier, réversibilité. De l'avis général, il est souhaitable que ce « nouveau colloque » reste évolutif dans son organisation (cf. annexe 3).

\* Thierry Bokanowski rapporte les discussions qui ont eu lieu au sein de la commission d'enseignement (CE) et rappelle que cette dernière souhaite conserver la même implication qu'elle a actuellement dans le SFP. Il précise que si la CRR est favorable à cette évolution, la CE n'a aucune réticence envers ce projet (cf. annexe 4).

Une discussion s'engage. Christian Gérard précise que les responsables du SFP sont favorables à la discussion autour de l'évolution proposée. Il précise qu'en ce qui le concerne, étant légaliste, il se rangera à la décision du CA. Il ajoute que les régionaux sont très attachés à la coresponsabilité de l'organisation scientifique, et qu'il serait d'accord pour l'organisation proposée par Bernard Chervet.

Face à l'ampleur des activités scientifiques, le CA se montre favorable au regroupement du SFP et du colloque interne, tout en gardant l'équilibre entre Paris et les régions.

Des questions sont soulevées concernant la gestion d'un grand colloque, tant sur le plan de son organisation matérielle que dans son fonctionnement interne.

Transformation, changement, maturité du projet sont des termes qui reviennent dans la discussion. Tous s'accordent à suivre ce mouvement allant vers une évolution du champ scientifique de la Société.

Il est procédé à un premier vote ; à bulletins secrets :

**« Création d'un nouveau colloque ouvert à tous, à la place du SFP et du colloque interne, à la date de l'AGO. »**

**23 votants : 22 oui ; 1 nul.**

Deuxième vote ; à mains levées :

**« Organisation tripartite de cette nouvelle manifestation, regroupant : un formateur régional proposé par la CRR, un formateur parisien proposé de façon conjointe par le bureau de la SPP et le CECE, le secrétariat scientifique du CA. »**

**23 votants : 23 oui.**

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

Troisième vote ; à mains levées :

« **Choix du titre de ce colloque : Rencontres de la SPP ou Journées de la SPP** »  
**Unanimité pour « Rencontres de la SPP ».**

Quatrième vote ; à mains levées :

Souhaitant tenir compte de l'opposition que ce projet a pu soulever malgré l'accord des diverses instances impliquées, le président de la SPP souhaite une confirmation de ce projet par l'AGO, bien que statutairement cette confirmation ne soit pas nécessaire.

**La proposition faite au conseil d'administration :**

« **Le CA souhaite faire confirmer sa position par l'AGO de mars 2014.** »  
**Proposition adoptée à l'unanimité.**

Il est convenu que les modalités de ce nouveau colloque seront mises en place au sein du CSCA, avec les responsables actuels du SFP et le secrétariat scientifique du CA. Il sera demandé l'avis de la CRR.

**\* Commission scientifique (CS)**

César Botella, président de la CS confirme la date de la prochaine réunion, le 11 janvier 2014.

**\* CSCA**

- Le CSCA fait part de son inquiétude devant l'« effondrement » des inscriptions au séminaire Jean Cournut (SJC). Les responsables de ce séminaire vont être reçus par la CS et le CST afin d'envisager ensemble les évolutions souhaitables.
- Par ailleurs, la préparation du colloque « *Le meurtre fondateur* » se poursuit activement.

**4/ CECE et instituts : demande de l'API**

Au congrès de l'API de 2013 à Prague, a été discutée la proposition de diffuser les noms des « candidates » des différentes sociétés composantes, dans le « Roster » de l'API, c'est-à-dire avec l'ensemble des noms des membres. Les « reps » européens se sont fermement opposés à ce projet. Le compromis voté par le « Board » de l'API, et qui tient compte de la législation européenne, consiste à publier la liste des « candidates » de façon très clairement séparée de celle des membres.

La SPP aura à décider si elle souhaite ou non adresser une telle liste. Si la décision est positive, il conviendra de demander à tous les AeF et AAeF de la SPP leur accord par écrit pour cette diffusion.

Cette question est à l'ordre du jour de la commission d'enseignement du 8 février 2014.

**5/ CCTP : information**

Jean-Louis Baldacci reprend l'historique des demandes et mesures auxquelles le CCTP est soumis, depuis plus d'un an, par les autorités de santé (l'ARS).

La demande majeure faite au CCTP est de s'adosser à une autre structure ou de trouver un partenaire, afin de réduire ses coûts de fonctionnement.

Une rencontre a déjà eu lieu avec M. Bahri (expert-comptable) et M. Mariller (commissaire aux comptes) afin d'explorer les possibilités juridiques pour la réalisation d'un tel regroupement ou adossement, tout en conservant l'appartenance du CCTP à la SPP. Le comité de gestion se propose de nommer un groupe de pilotage pour poursuivre l'exploration et la faisabilité. L'objectif essentiel reste que le CCTP ne perde pas son identité et sa spécificité de centre de traitements psychanalytiques, ni son appartenance institutionnelle à la SPP.

Néanmoins la pression de l'ARS restant très forte, l'inquiétude est bien réelle.

**6/ Budget : information**

La trésorière, Béatrice Ang, fait un point sur l'état des finances de la Société. Le budget des dépenses sera largement respecté cette année ; la politique d'austérité du bureau aura porté ses fruits.

En revanche, le budget des recettes est en nette décroissance. Ce qui serait en partie dû à la baisse de fréquentation de nos activités scientifiques, ainsi qu'au problème récurrent du non paiement des cotisations. Les frais de rappel de cotisation s'ajoutent à ce déficit.

Néanmoins, la révision de nos contrats et la suppression de ceux devenus obsolètes, l'évolution de nos solutions techniques tant pour notre site, nos e-mails que pour notre téléphonie (passage en VoIP), ainsi que la réintroduction dans le budget des provisions pour l'affaire en référé, vont renforcer nos résultats.

#### **7/ RFP : convention d'édition SPP-PUF ; Newsletter RFP. Invitée : F. Coblenze**

Une nouvelle convention a été signée avec les PUF plus avantageuse pour la SPP.

Compte tenu de l'absence excusée de Françoise Coblenze, sa demande sera examinée lors d'un futur CA.

#### **8/ Demandes individuelles : Andrey Rossokhin, Colette Chiland, Annie Gachet, Khaled Ait Sidhoum**

- **A. Rossokhin** : demande d'agrément reçue en août.

A. Rossokhin est russe. L'API a donné délégation à la SPP pour la clôture et la validation de son cursus, bien qu'il n'ait jamais été inscrit à l'IPP en tant qu'AeF. Il a commencé un cursus en Russie, et fait ses supervisions à Paris avec des membres formateurs de la SPP. La validation de son cursus a été faite par la sous-commission 10 en juin 2013.

Le CA donne son accord pour qu'il soit inscrit à la SPP en tant qu'AAeF. Il devra dorénavant s'acquitter de la cotisation correspondante.

Il devra également adresser une nouvelle demande d'agrément, postérieure à ce CA, s'il souhaite devenir membre de la SPP.

- **C. Chiland** : fait part de sa difficulté à payer sa cotisation, en tant que psychanalyste honoraire. Elle demande que la SPP fasse preuve d'imagination et qu'un statut particulier lui soit accordé, ainsi qu'aux psychanalystes honoraires.

Le secrétaire général lui a déjà répondu, mais Colette Chiland insiste et demande la présentation de sa requête au CA. Une réponse lui sera adressée l'informant que sa situation a été examinée par le CA qui ne peut que s'en tenir aux textes.

- **A. Gachet** : a interrompu son activité d'analyste pendant 10 ans, et demande sa réintégration. Elle a été reçue en entretien par Dominique Bourdin et Albert Louppe, ce qui a permis de mieux cerner les raisons de cette longue interruption, ainsi que ses motivations actuelles complétées par une démarche personnelle. Après des hésitations quant aux conditions de sa réintégration à la SPP, son ancien statut de membre adhérent lui est exceptionnellement réaccordé. Cette réinscription prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- **K. Ait Sidhoum** : ce membre adhérent demande un statut d'exception du point de vue de la cotisation, compte tenu de son pays d'exercice. Il souhaite rester membre mais payer une cotisation réduite. La proposition de devenir psychanalyste correspondant lui a été faite.

Le CA s'en remet aux textes pour répondre à la demande de K. Ait Sidhoum.

#### **9/ Site internet SPP**

\*Demande de rallonge budgétaire 2013. Invité : D. Ribas.

Denys Ribas demande que soit allouée une rallonge budgétaire au site afin de mettre en œuvre les projets décidés par le CA de juillet 2013. Il informe le CA que la liste des membres s'affiche désormais sur smartphones et tablettes, et que le référencement des membres a débuté.

\*Vidéotheque : réintégration des vidéos.

Les anciennes vidéos qui étaient disponibles sur l'ancien site vont être réintégrées. Cette opération sera budgétisée en 2014.

\*Migration du nom de domaine de la SPP et de l'ancien site chez OVH. Fermeture du serveur Prosodie en cours.

## **10/ Technologie**

\* Evolution des mails vers Outlook.com. Fermeture Prosodie-mail et OVH-Exchange.

\* BDD : période de tests en cours.

Confronté au peu de temps que le personnel dispose, l'informaticien se voit freiné dans l'avancée de son travail. Mais l'évolution est positive.

\* Téléphonie : en cours.

Les choix sont faits, une même évolution est envisagée pour la SPP et la bibliothèque S. Freud.

## **11/ Informations**

- STIF : taxe transport

Nous sommes en cours de négociations de dispense, la SPP ayant été exemptée depuis 10 ans de cette taxe.

- Bibliothèque S. Freud : actes de malveillance

Devant l'amplification et la récurrence des attaques à caractère raciste, des plaintes ont été déposées par la SPP.

- Psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent : lettre de la SEPEA

Le CA est à présent en possession de la lettre envoyée par le président de la SEPEA, et qui est ambiguë quant à une « formation à la psychanalyse de l'enfant ». Il est rappelé que la CE a accepté le principe d'un programme de psychanalyse avec l'enfant et l'adolescent géré par la COPEA. Il revient à celle-ci de mettre en place un tel programme.

- Proposition de Bernard Debail (ex Librairie « Lipsy »)

Il est convenu que la librairie « Le Divan » sera la librairie attitrée du CPLF. Evelyne Chauvet nous informe que « Le Divan » met à la disposition de la SPP son fichier, pour la diffusion de nos activités ouvertes.

Les colloques de la SPP seront assurés par la librairie Tchann.

- Utilisation à titre abusif de la mention "Formation à la SPP"

Cette situation nous a été signalée. Cet usage apparaissait sur un site personnel. Suite à un courrier, la rectification a été faite.

- Radiations mises en suspens de collègues étrangers, psychanalystes correspondants, lors du CA du 24 septembre 2013 :

\* J. Garcia-Badaracco : Décès.

\* C. Padron : démission.

- Entretien donné au Nouvel Observateur sur « La relation toxique. » : Bernard Chervet a été sollicité par une journaliste à qui il a accordé un entretien. Les précautions exigées ont permis la relecture téléphonique de l'article avant publication (cf. Nouvel Observateur du 5 décembre 2013).

## **12/ Questions diverses**

Bernard Chervet informe le CA que la commission d'examen des litiges a terminé son travail d'instruction d'un dossier. Suite à une réunion du comité d'éthique et du comité d'audition du CA, il s'ensuit que le CA est dorénavant en charge d'une affaire d'éthique. La confidentialité absolue est requise.

Fin de la séance à minuit.

**La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 21 janvier 2014.**

Procès-verbal rédigé par E. Dahan-Soussy avec la participation de Pascale Blayau (Secrétaire Général adjoint).

Bernard CHERVET  
Président

Elisabeth DAHAN-SOUSSY  
Secrétaire Général

## ANNEXE 1

### **Evolution du programme scientifique de la SPP**

#### **Bref historique :**

Un projet d'évolution du programme scientifique de la SPP fut envisagé au cours de plusieurs mandatures, dans plusieurs bureaux, plusieurs CST, la commission paritaire de 2008, et la commission « Elections, catégories et fonctions » de 2011.

Il y a deux ans, le CCSS (Comité de concertation du secrétariat scientifique) a fait des propositions concrètes qui ont été reprises récemment par le CSCA (Comité scientifique du conseil d'administration).

Ce projet a été étudié par deux bureaux successifs et discuté parallèlement à la CE (Commission d'enseignement) et à la CRR (commission des représentants régionaux). Sous l'impulsion de celle-ci il a été discuté dans les AG, les CA et les bureaux des groupes régionaux.

Enfin, chaque groupe a pu exprimer son avis officiel lors de la réunion de la CRR du 30 Novembre 2013.

#### **Motivations :**

Ce projet s'appuie sur un constat simple : *il n'y a pas de colloque intra-SPP qui parvienne à rassembler l'ensemble des membres et des AeF de Paris et des régions.*

Chaque groupe a son ou ses colloques et réunions internes propres, avec des jeux possibles d'entrecroisements intergroupes.

Deauville est devenu le Colloque des membres de la région parisienne, même s'il est ouvert à tous les membres de la SPP.

Le SFP est réservé aux régionaux, et les parisiens en sont exclus.

Le colloque interne est ouvert à tous, mais sa proximité avec le SFP maintient une division entre Paris et les régions dans leur fréquentation respective.

Autres motivations :

- les demandes répétitives de modifier la définition des admis et des exclus du SFP
- favoriser la présence des régionaux à l'AGO
- limiter la dispersion de nos activités scientifiques, et les déplacements
- une réflexion : l'organisation par la SPP d'activités spécifiques pour les régionaux n'est-elle pas défavorable au mixage Paris-régions ?

#### **Projet :**

C'est pourquoi est né le projet de combler ce manque et de créer un colloque ouvert à tous les membres et AeF de Paris et des régions, donc un nouveau colloque favorisant les rencontres et échanges au sein de la SPP.

Ce projet peut se concevoir de deux façons :

- par la création d'un nouveau colloque supplémentaire.
- par la transformation ou la fusion d'autres colloques.

Dans la conjoncture actuelle, c'est la seconde occurrence qui apparaît être la plus appropriée.

C'est ainsi qu'a germé le projet de faire évoluer de façon conjointe deux colloques de la SPP, le Séminaire de formation permanente et le colloque interne.

Le premier a une longue histoire. Il est né d'une disparité entre régions et Paris qu'il avait mission de compenser. Il a donc été réservé d'abord aux membres régionaux puis à tous les régionaux, les parisiens en étant exclus. Depuis, la question de savoir qui peut y participer et qui en est exclu n'a cessé de se reposer, selon les bipartitions IP-SPP, membres-AeF, régions-Paris.

Le colloque interne est plus récent. Actuellement il est ouvert à tous. Les secrétaires scientifiques

qui en ont la responsabilité ont toujours veillé à équilibrer la parité des intervenants entre Paris et les régions. Des ateliers ont été ouverts afin de faciliter encore les échanges.

### **Aspects réglementaires :**

Le SFP et le Colloque interne sont des activités de la SPP relevant réglementairement du CA.

L'organisation :

- Le SFP est confié à deux formateurs. L'un est proposé à l'approbation du CA par le Bureau et le CECE de façon conjointe. L'autre est proposé à l'approbation du CA par la CRR.

- Le CI est confié au Secrétariat scientifique du CA. C'est le seul colloque organisé strictement par le secrétariat scientifique.

Les nombreuses consultations qui ont eu lieu depuis plus de deux ans témoignent du souci de concertation entre les instances concernées : Bureau, CECE, CRR et CA. Le CST a aussi été consulté à plusieurs reprises dans sa mission d'assister à titre consultatif le conseil d'administration.

Il revient maintenant au CA de se prononcer sur la suite à donner à ce projet d'évolution. Si le CA vote en faveur de cette évolution, les modalités pratiques seront élaborées par les responsables du colloque et par les instances concernées, puis présentées et soumises au CA.

### **Quelques paradoxes :**

\* le SFP a lieu fin Janvier, date à laquelle se tenait autrefois l'AGO. Les régionaux pouvaient donc faire d'une pierre deux coups. Puis l'AGO a dû être décalée du fait des obligations liées à la comptabilité. Elle a été accolée au Colloque interne ; d'où une moindre implication des régionaux dans l'AGO pour qui venir en Janvier (SFP) puis en Mars (AGO) suppose un effort important. Il eut été judicieux de faire évoluer à ce moment-là ces deux activités.

\* Le SFP réunit à Paris environ 150 membres et AeF des régions, et il est payant, alors que le colloque interne a lieu à Paris, est ouvert à tous, réunit environ 200 membres et AeF en majorité de la région parisienne, et est gratuit.

\* le SFP débute à 9h, le samedi. Les régionaux doivent donc payer deux nuits d'hôtels + une inscription au Séminaire + un moyen de déplacement. Le Colloque interne est gratuit, et commence à 13h30, ce qui permet pour les régionaux une seule nuit d'hôtel. L'accumulation des dépenses pour les régionaux est donc patente.

\* Les collègues des régions viennent à Paris et ne peuvent ni rencontrer ni travailler avec les collègues parisiens, alors que les uns et les autres en émettent régulièrement le souhait.

\* Il y a quelques années, une diminution de la fréquentation du SFP a eu pour conséquence l'ouverture aux AeF des régions, puis aux AeF de la banlieue parisienne en contradiction avec nos règlements. Puis une demande fut faite d'ouvrir le séminaire à tous les AeF de la SPP, mais en excluant les membres de Paris et sa ceinture. Cette demande ne put être satisfaite en raison de nos règlements, mais surtout elle souleva plusieurs aspects politiques, l'orientation d'un colloque vers les AeF, et la question des exclusions en tant que paramètre entrant dans l'organisation de nos colloques.

\* Le principe d'une rencontre spécifique entre analystes des régions et formateurs de Paris est un vestige du passé, les conditions et temps de déplacement s'étant considérablement modifiés.

### **- Propositions à discuter et voter en CA**

\* *Création d'un nouveau colloque* à la place du SFP et du CI, à la date de l'AGO, ouvert à tous les membres et AeF de toutes les régions et de Paris.

\* *Responsabilité tripartite :*

> Un responsable sur proposition de la CRR avec approbation du CA + un responsable sur proposition du bureau+CECE avec approbation du CA + SSc du CA (modalités actuelles en vigueur dans le RI pour le SFP, et modalités actuelles pour le CI).

> Appel de candidature par CRR avec approbation du CA + appel de candidature par Bureau+CECE avec approbation du CA + SSc du CA.

\* *Nomination :* Colloque des régions et de Paris ; Journées des régions et de Paris ; Journées de la

SPP ; Rencontres scientifiques des régions et de Paris ; Rencontres cliniques de la SPP ; Rencontres cliniques des régions et de Paris ; Les entretiens de la SPP ; etc. ?

\* *Souhait du CA de faire confirmer sa décision par un vote de l'AGO.* Il n'y a aucune obligation réglementaire à demander l'avis de l'AGO ; mais un tel vote stabiliserait la décision pour l'avenir, et couperait toute tentative de remise en cause de la légitimité de cette décision.

**- Modalités pratiques à discuter au sein des instances concernées avec les responsables du Colloque, puis à présenter au CA pour approbation.**

\* Organisation : modèle « Deauville » en ce qui concerne la place de la clinique ; modèle du SFP pour les ateliers ; modèle du CI pour « fil rouge » théorique.

\* Parité pour les intervenants en plénière et dans les ateliers

\* Prix d'inscription (modique)

\* Horaires (permettre aux régionaux de ne payer qu'une seule nuit d'hôtel)

\* Responsables des ateliers : membres formateurs et autres membres ; Paris et régions

\* Ouverture aux membres francophones des sociétés composantes de l'API

\* Nombre limité ou non

\* Choix des intervenants

\* Etc.

**- Autres points :**

\* réunion des AeF et des Instituts

\* réunion de la CRR

Bernard CHERVET  
Président SPP



## ANNEXE 2

### **Réflexions du CST**

Le bureau m'a demandé en tant que secrétaire du CST de vous faire un rappel de la participation de cette instance élue aux réflexions concernant l'évolution du SFP.

Le CST, instance de réflexion assistant le CA, a été consulté à plusieurs reprises à propos d'un projet d'évolution du séminaire de formation permanente avec le souhait de créer une nouvelle forme pour ce séminaire.

Les régionaux sont très attachés au SFP qui a une forte valeur historique et symbolique puisque le motif de sa création fut de favoriser les rencontres des collègues de Paris et des régions. Toutefois, ces rencontres ont toujours été limitées puisque le SFP n'a jamais été ouvert à tous. Ainsi a-t-il été réservé d'abord aux membres régionaux et aux formateurs, puis aux membres et AeF des régions et aux formateurs.

#### **L'Histoire**

Françoise Brette a rédigé en 2010, un remarquable texte de synthèse qui figure dans le bulletin institutionnel de l'année 2012 mis sur le site de la SPP en 2013. Elle y expose de façon vivante et vécue l'histoire du SFP depuis sa création par Sacha Nacht en 1958, la même année, nous dit-elle que la création du groupe lyonnais de psychanalyse. Le SFP était donc une activité de l'Institut, association indépendante de la SPP. L'état d'esprit qui y régnait combinait accueil et exigence scientifique.

Il fut créé à la demande des régionaux, sous le signe d'un équilibre, mais aussi de retrouvailles entre les membres des régions formés à l'Institut de Paris et les formateurs. Il était réservé aux collègues de Province et de l'Etranger déjà expérimentés ; d'où le terme de Perfectionnement proposé par Nacht. Il s'agissait donc de se perfectionner au contact des formateurs en grande majorité parisiens, et d'être intronisés dans « la cour des grands » (sic).

Le SFP s'est longtemps tenu dans des lieux prestigieux et non moins symboliques, comme l'hôtel Lutetia jusqu'en 1988. Les places y étaient limitées et on refusait du monde malgré une inscription coûteuse. Il se tissait des amitiés solides entre les habitués et les collègues parisiens.

Cette situation enthousiasmante s'atténua à partir des années 1980, les temps devenant progressivement plus difficiles pour les analystes. Une série de modifications s'ensuivirent. La séance plénière du lundi fut supprimée et le séminaire raccourci à 2 jours puis 1 jour et demi, afin d'éviter la perte d'une journée de clientèle et diminuer les frais notamment d'hôtel. L'année 1988 marque un tournant : le faste du Lutetia est abandonné au profit des locaux de la SPP, puis de divers locaux, pour aboutir à Notre dame des Champs, puis les Diaconesses. En 1988, le séminaire fut consacré à Sacha Nacht, le chiffre chuta à 30 participants. Les parisiens furent alors conviés pour la première fois à pallier à l'absentéisme.

Ce changement coïncida avec une réforme majeure de la SPP, celle de 1986 qui réalisa la fusion de l'Institut avec la SPP. Fut alors créée la Commission des représentants régionaux sous la présidence de André Green. Le SFP passa sous la responsabilité de la SPP, avec une direction conjointe, d'un côté le bureau de la SPP et le comité de direction de l'Institut, de l'autre la Commission des Représentants Régionaux.

C'est dans ce même mouvement que le SFP a été ouvert aux AeF des régions, ce qui lui a permis de renouer avec un plus grand nombre de participants. D'où, en 1999 le changement de nom : « Séminaire de formation permanente », correspondant mieux au public et au travail qui s'y faisait.

Dans le même temps, les manifestations scientifiques se multipliaient dans les régions fréquentées également par des parisiens.

### **Les discussions au CST**

Le séminaire de formation permanente a été régulièrement évoqué au CST, au moins sous 3 mandats avec leurs trois secrétaires successifs, Bernard Chervet, Robert Asséo, Albert Louppe.

Les responsables du SFP ont été reçus plusieurs fois par les CST, soit pour étudier la demande d'élargir l'ouverture aux AeF de Paris, soit pour obtenir l'appui du CST, les responsables du SFP voulant défendre la forme actuelle du séminaire.

Lors des débats, un consensus s'est toujours maintenu sur l'importance d'une rencontre scientifique entre les membres de Paris et des régions, ainsi que sur la dimension clinique à privilégier afin de favoriser les échanges.

Les derniers CST ont tous constaté la diminution régulière de participation au SFP de la part des membres des régions, compensée par la présence des AeF des régions. Ils ont tous interrogé cette baisse de participation. En 2010 a été faite la demande d'ouvrir le SFP aux AeF de Paris et de la région parisienne. Cette ouverture, outre qu'elle exigerait une réforme des règlements de la SFP, orienterait le SFP vers un colloque fréquenté majoritairement par les AeF. La visée du SFP passerait du perfectionnement de membres expérimentés, à la formation d'AeF. Certains ont souligné que cette orientation vers la formation avait des allures de retour de l'époque où le séminaire était géré par l'Institut.

C'est dans ce contexte qu'en 2011, le comité de concertation du secrétariat scientifique a proposé une autre évolution, la réunion des SFP et du colloque interne avec la création d'un nouveau colloque. Le CST consulté s'est laissé du temps avant de conclure sur la pertinence du maintien du SFP ou son regroupement avec le colloque interne.

La question, en sursis donc, se pose aujourd'hui avec acuité ; et c'est ce qui amène Bernard Chervet après avoir consulté les différentes instances impliquées dans la vie scientifique, à proposer un nouveau colloque, proposition qui a été aussi discutée au CSCA, auquel participent les responsables du CST.

Martine ESTRADÉ  
Secrétaire du CST

### ANNEXE 3

#### **Position de la CRR concernant la proposition d'évolution des activités scientifiques de la SPP**

Cette question a été soulevée à plusieurs reprises en CRR, et a été expressément inscrite en tant que telle à l'ordre du jour de nos réunions de cette année 2013.

Après un temps de prise de connaissance du projet de faire évoluer les deux manifestations scientifiques: le SFP et le colloque interne, vers la création d'un nouveau colloque ouvert à tous les membres et AeF de la SPP, qui se tiendrait au moment de l'AGO, nous avons fait largement circuler l'information au sein des groupes régionaux.

Puis en janvier 2013, nous avons convenu de la nécessité d'un retour de chaque région sur ce sujet afin qu'une position de la CRR puisse être établie.

Le débat s'est poursuivi en mai, avec la mise en évidence de préoccupations diversement partagées portant sur cet éventuel nouveau colloque. Les principales étaient la représentativité des régions, le maintien du "primat de la clinique", le maintien d'une publication.

Avant notre réunion du 30 novembre plusieurs groupes m'ont adressé par écrit leur avis officiel et parfois leurs commentaires.

Lors de la réunion du 30 novembre, un tour de table a pu être réalisé et chaque représentant régional auprès de la CRR a pu rendre compte du positionnement de son groupe.

Tour des régions : la SPP réunit actuellement 8 groupes et 2 sous-groupes.

1 groupe était absent-excuse, et n'a pas adressé d'avis, le groupe Bretagne-Pays de Loire.

1 groupe: le groupe Normand reste mitigé et partagé.

1 groupe, le groupe Bourgogne-Champagne-Franche-Comté, préférerait conserver la formule actuelle du SFP avec ouverture aux AeF de Paris et de la région parisienne.

5 groupes et 2 sous-groupes se prononcent clairement en faveur du projet : de très favorable à favorable avec conditions : Groupes Nord, Aquitain, Méditerranéen, Toulousain, Lyonnais-Rhône Alpes ainsi que les 2 sous groupes: Isère et les Savoie.

En conclusion : il apparaît que globalement l'ensemble des groupes est favorable à ce projet d'un nouveau colloque et valide cette évolution.

Les différences exprimées portent sur les "conditions" qui accompagnent cet accord et sur l'importance accordée à celles ci.

La discussion s'est donc orientée vers les modalités, essentiellement:

- La parité Régions/Paris, avec le souci de maintenir l'implication de la CRR dans la coresponsabilité de l'organisation du nouveau colloque, et de favoriser les échanges entre analystes au-delà de la géographie.
- L'importance accordée à la clinique et la mise en œuvre de conditions permettant échanges et reprises élaboratives (atelier...).
- L'assurance que ces modalités d'application, qui ont à être précisées, feront l'objet d'une discussion avec la participation des régions par le biais de la CRR.
- Le souhait d'un temps de mise en œuvre permettant évolutions et réajustements, et éventuellement réversibilité.

Martine PICHON-DAMESIN  
Président de la CRR

## ANNEXE 4

### **Réflexions de la commission d'enseignement**

Au cours de la réunion de la CE du 13 avril 2013 a été longuement discutée la question posée par le Président concernant le déplacement du SFP et de sa fusion avec le colloque interne, réunion pendant laquelle aucune décision n'a été prise, dans un sens ou dans un autre [aucun vote n'ayant été prévu, il n'y a pas eu de vote].

S'il est confirmé ce soir [CA du 10.XII.2013] que la commission des représentants régionaux a donné un avis favorable au déplacement du séminaire de formation permanente et à la fusion avec le colloque interne, il ne semble pas que cela puisse poser de difficultés majeures d'un point de vue général.

Cependant, on doit remarquer qu'au cours de la réunion de la CE du 13 avril 2013, différentes interventions ont été dans le sens d'un désir que la CE puisse garder ses responsabilités sur l'organisation scientifique, en collaboration avec les régionaux.

A été aussi soulevé, au cours de cette réunion, le risque d'une trop grande centralisation de l'organisation scientifique si celle-ci devenait « tripartite ».

Thierry BOKANOWSKI  
Président du CECE